



## Communiqué de presse

*Saint-Denis, le 14 septembre 2018*

### **Contrôle de pêche : 700 kilos de poissons saisis dans les îles Éparses**

Jeudi 13 septembre 2018, 700 kilos de poissons ont été saisis à bord de trois embarcations malgaches en infraction de pêche dans la zone économique exclusive française des Îles Éparses.

En effet, le patrouilleur de la marine nationale « Le Malin » a procédé au contrôle de trois embarcations traditionnelles de pêche au large de l'île Juan de Nova, dans la zone économique exclusive (ZEE) française des Îles Éparses à l'ouest de Madagascar. Présents en pêche sur cette zone, ces navires, immatriculés à Madagascar n'avaient pas l'autorisation de pêcher, détenaient du poisson à bord et n'avaient pas déclaré leur entrée dans la ZEE en infraction à la réglementation de l'administration des terres australes et antarctiques françaises (TAAF).

Au total, sur décision du Directeur de la mer Sud Océan Indien, environ 700 kilogrammes de poissons divers et plusieurs appareils de pêche ont été appréhendés. Ces navires ont reçu pour injonction de sortir de la ZEE française de Juan de Nova à l'issue de leur contrôle.

Ce type d'opération, coordonnée par le centre régional opérationnel de surveillance et de sauvetage (CROSS) de La Réunion, confirme la volonté de la France de protéger les ressources halieutiques des eaux des îles françaises Éparses du canal du Mozambique dont la gestion est confiée à l'administration des Terres australes et antarctiques françaises.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

